

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 2 (1929)
Heft: 3

Artikel: De l'humidité des habitations
Autor: Gonzenbach, W. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-118949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

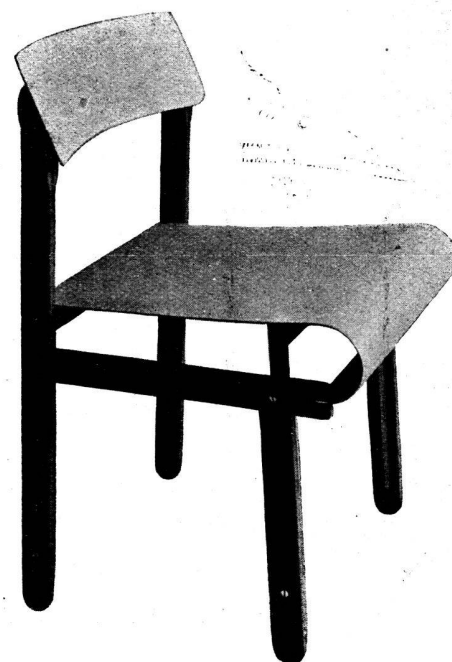
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lampe de table avec réflecteur mobile.
Hauteur 41 cm. Modèle ME 1346.



Chaise avec siège en bois combiné.
Travail de P. Bücking, Modèle TI 202.

mandes qui lui sont faites: ainsi elle construit actuellement une école pour secrétaires ouvriers, installe des intérieurs complets, vend des étoffes, du mobilier, crée pour l'industrie des modèles pour la fabrication de séries, imprime et édite une revue, des ouvrages modernes, etc. Les quelques meubles que nous reproduisons ici montrent dans quel esprit le travail est entrepris. Une lampe, une chaise, un fauteuil pliant, nous disent dans la simplicité de leur forme que l'objet utilitaire doit conserver son rôle de serviteur, discret, confortable et pratique, et non devenir un objet d'art décoratif qui impose une tyrannie par sa présence. Il s'agit là d'une conception typique de la production moderne qui devrait se retrouver dans les travaux de l'ingénieur et de l'architecte. Tous deux, pour faire œuvre vivante, partent d'une conception initiale qu'il s'agit d'épurer, de simplifier, en calculant la matière, en vérifiant l'économie, pour réaliser finalement une

construction qui sera simplement belle, parce qu'elle montre une parfaite maîtrise de la matière, une utilité totale, la forme pure d'une idée claire.

Si le Bauhaus apparaît comme une école d'avant-garde dans laquelle l'enseignement ressemble à des expériences de laboratoire et où les doctrines infail- libles de nos académies sont exclues, il y a dans ces enseignements un esprit nouveau qui répond bien aux profondes transformations provoquées ces dernières décades par le règne de la machine et de l'hygiène.

Il nous a paru intéressant de signaler le Bauhaus de Dessau, parce que les tendances qui s'y manifestent se présentent dans tous les pays. En Suisse romande elles n'apparaissent encore que bien timidement, mais il faut s'attendre à voir nos conceptions traditionnelles de l'habitation et du mobilier subir une évolution rapide ces prochaines années.

HL.

De l'humidité des habitations

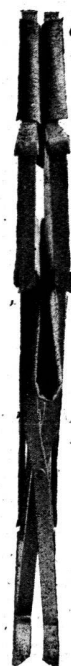
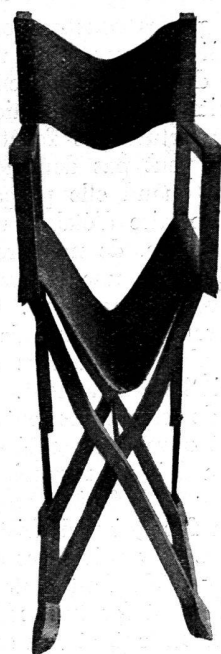
Prof. Dr. W. de Gonzenbach, Zurich.

Un des facteurs les plus importants au point de vue sanitaire est la sécheresse dans les habitations. Pourquoi? Parce que la chaleur normale de notre corps est surtout dépendante de l'atmosphère ambiante, qu'une déperdition de chaleur trop forte ou trop faible conduit à des sensations désagréables qui sont d'une part produites par le refroidissement:

comme les rhumatismes et les catarrhes, ou par les excès de chaleur: les échauffements. L'air peut absorber des quantités variables de vapeur d'eau, moins s'il est froid, beaucoup plus s'il est chaud, jusqu'à saturation. L'air froid et humide a un plus grand pouvoir de transmission de la chaleur, et nous enlève beaucoup plus de calo-



Adaptation du fauteuil de yacht à l'habitation.



Travail de G. Hassenpflug TI 206.

rique que l'air froid mais sec, ce qui produit dans l'air humide plus vite la sensation de froid. Lorsque la température est élevée et que la sueur se produit, en enlevant au corps une partie de sa chaleur, c'est l'évaporation qui provoque un rafraîchissement. Mais cette évaporation n'est possible que si l'air est à même d'absorber de la vapeur d'eau, ce qui sera d'autant plus facile qu'il sera plus sec. Chaque ménagère en fait l'expérience en étendant son linge à sécher. Nous nous trouvons donc mieux, même par des températures élevées, si l'air est sec, que dans un milieu chaud et humide, qui provoque la lassitude. La crainte chimérique de l'air chaud et sec pour les bronches est une erreur. Ce n'est pas la chaleur sèche qui irrite, mais les poussières de l'air des chambres; car personne ne songe à se plaindre de l'air sec au dehors, que ce soit en été ou en hiver. En combattant les poussières des intérieurs, nous éviterons à nos organes respiratoires tout inconvénient de la sécheresse de l'air.

Mais il y a encore un inconvénient à l'air humide, c'est qu'il dépose sa vapeur contre les murs froids par condensation, ce qui obstrue les pores des murs servant à la ventilation naturelle. De plus cette humidité en s'évaporant refroidit les parois, ce qui rend si difficile à réchauffer les locaux froids et humides.

Quelles sont les causes de l'humidité dans les habitations ?

D'abord elle peut provenir de défauts de construction, si les murs sont fondés dans un sol humide, et n'ont pas été protégés par des produits isolants empêchant l'humidité du sol de se propager. Puis le mortier des maçonneries qui doit d'abord évaporer son eau avant que soient posés les crépissages et les plâtres des cloisons intérieures. Enfin l'effet de la pluie sur les faces exposées aux orages, si celles-ci n'ont pas été protégées par un enduit imperméable ou un revêtement approprié.

Mais la cause la plus importante, c'est l'humidité venant de l'usage même de l'habitation.

Tout d'abord la respiration de l'homme et la transpiration de son corps produisent des quantités importantes de vapeur d'eau, environ 1 litre par jour par personne. Il ne faut pas s'étonner si dans une pièce surpeuplée, dont les fenêtres sont restées fermées, on voit en hiver les vitres ruisseler ou être couvertes de floraisons gelées. Puis les sources les plus fréquentes sont les cuisines et les chambres de bain. En faisant la cuisine nous produisons de l'humidité, mais, en outre, par l'usage des fourneaux à gaz, cet élément développe de la vapeur, en quantité considérable, 1 litre par mètre cube de gaz. Dans le bon vieux temps on cuisait sous la cheminée et tous les produits s'échappaient directement par celle-ci. La chaleur produite par le foyer réchauffait la pièce et élevait le pouvoir absorbant de l'air pour les vapeurs des aliments. Tandis qu'avec nos fourneaux modernes au gaz, l'échauffement de l'air est faible, et celui-ci ne peut absorber que peu de vapeur. L'air est donc naturellement froid et humide, et la condensation se dépose contre les vitres et les parois froides. Si de plus on est obligé de faire de fréquents lavages de linges de petits enfants, et que l'on suspende celui-ci pour le faire sécher, on ne doit pas s'étonner de trouver si souvent humides, froids et inconfortables les petits logements mal ventilés, et que la pauvre ménagère se plaigne de catarrhes et de rhumatismes.

D'après ce qui vient d'être exposé, de quels moyens disposons-nous pour éviter et combattre l'humidité dans les habitations ?

En ce qui concerne les causes extérieures provenant du sol, il faut bien examiner ses conditions et exécuter des drainages pour l'assécher. On peut garantir les murs de fondation contre l'envahissement de l'humidité par des couches asphaltées ou de matières isolantes appropriées. On doit ob-

server strictement les délais imposés par les règlements pour le temps de séchage des constructions. Dans les cuisines où l'on utilise le gaz, c'est une faute de ne pas prévoir une disposition de ventilation pour évacuer les produits de la combustion. On ne doit pas se fier à l'ouverture des fenêtres pour la ventilation, car on ne peut pas demander cette ouverture à la ménagère quand elle prépare sa cuisine, en hiver. Il est nécessaire d'établir une gaine tout près du canal de fumée, de manière à ce que l'air y soit réchauffé et ait une tendance ascensionnelle pour assurer cette évacuation. On doit la munir de palettes s'ouvrant au plafond de la cuisine, ou dans une hotte placée au-dessus du fourneau, comme on le faisait habituellement. On construit aussi des sections de cheminées entourées de petits canaux qui sont ouverts du côté des cuisines. Il est vrai que l'on a fait un reproche à ce système, c'est de provoquer le refroidissement des gaz de la combustion et la formation de bistre. Il serait intéressant de connaître les expériences qui ont été faites dans la pratique. Un bon courant d'air momentané dissipe facilement les nuages de vapeurs qui se forment temporairement, et cela sans causer autant de perte de chaleur qu'on ne croît,

car si un bon chauffage a agi sur les parois de la pièce, l'air frais rentré par le courant d'air sera rapidement réchauffé.

Il importe surtout de bien ventiler les chambres à coucher, si l'on ne couche pas en hiver avec les fenêtres légèrement ouvertes, au moyen de palettes placées dans une vitre, et les architectes doivent penser que les palettes devant servir surtout en hiver, doivent être aussi prévues aux doubles fenêtres. On peut alors les accoupler avec celles des fenêtres intérieures pour les ouvrir en même temps en hiver.

Il importe d'apprendre aux habitants des logements qu'ils peuvent beaucoup pour éviter l'humidité, en se comportant d'une façon rationnelle, en tenant autant que possible fermées les portes des cuisines et des chambres de bain quand ils produisent de la vapeur, en évitant de faire des lessives dans les cuisines et de faire sécher du linge dans le logement. Une bonne aération, par des courants rapides et courts, entraîne les vapeurs et les odeurs, de même que le rinçage à grande eau des ustensiles et de la vaisselle agit sur les résidus des aliments.

(Trad. de F. R.)

Nos jardins

Cette année, la terre est facile à labourer. La préparation du terrain pour le semis peut se faire dans de bonnes conditions. Dans l'organisation des cultures, ayez soin que vos légumes ne produisent pas pendant la période où vous prendrez quelques jours de vacances.

En pleine terre, on procède à un semis de *Carotte nantaise améliorée*. Ce légume ne demande pas une fumure trop abondante. On sème les variétés de pois à rames à grains ridés: *Sénateur*, *Téléphone*, etc. Les légumes verts sont toujours recherchés en été; n'oubliez pas de semer une planche de *bette à tondre* en lignes espacées de 25 à 30 centimètres. Utilisez les endroits ombragés pour semer *chicorée amère*, *persil*. Le persil est très long à germer. Le *cerfeuil* semé en avril monte à graine; il faut attendre en mai-juin. Quoique les navets deviennent rapidement durs en été, semez-en une petite planche; variétés: *Navet de Milan à feuilles entières*.

On plante les pommes de terre hâtives; variétés: *Ideale*, *Express*, *Erstelingen*. Pour les variétés précoces, conservez le premier germe. Les *scorsonères Géante de Russie* se sèment de préférence en lignes espacées de 80 à 35 cent. Le terrain aura été défoncé et le semis sera bien plombé. A partir d'avril, on peut faire des semis successifs de *laitues pommées*. On sème sur place et on cueille en éclaircissant. Pour les premiers semis de printemps; les meilleures variétés sont: *laitues pommées Reine de mai*, *Brune percheronne*.

En avril, on butte les *asperges* en les recouvrant de 25 cm. de terre fine prise entre les lignes. On procède à l'oeilletonnage des *artichauts*, qui ont résisté aux rigueurs de l'hiver. On laisse deux oeilletons par pied; les autres sont mis de côté pour les nouvelles plantations. On taille les *framboisiers*; on pince les branches aux trois quarts de leur longueur. Les *cassiss* et *groseilliers* d'une certaine grosseur seront rajeunis en coupant les vieilles branches à l'intérieur du pied. Prenez la précaution de protéger vos pêchers contre l'effet des gelées printanières.

Chronique

Logements insalubres à Lausanne.

Donnant suite à une motion de Cérenville et consorts, développée en février dernier, la Municipalité de Lausanne présente au Conseil communal un rapport et préavis fort intéressant.

La Municipalité rappelle tout d'abord les résultats de l'enquête faite récemment sur les logements insalubres de Lausanne: « Les quelques centaines de logements qui ont fait l'objet d'un examen détaillé, dit-elle, sont notamment situés dans les rues suivantes: de Bourg, de l'Ale, de Chaucrau, de la Tour, du Pré, des Cheneaux, de Sanit-Laurent, de la Madeleine, d'Etraz, de Marterey, des Escaliers-du-Marché, de la Cité-Derrière, de la Barre, du Grand et du Petit-Saint-Jean.

Les défauts relevés peuvent se résumer comme suit:

1. mauvais état d'entretien;
2. distribution intérieure critiquable, W.-C. dans les cages d'escalier, cuisines intérieures, alcôves au fond des chambres, fenêtres en nombre insuffisant dans les faces extérieures;

3. escaliers ou dévestitures inconfortables, cuisines sur cours de surface insuffisante;

4. amélioration de la ventilation, pour éloigner les odeurs, et des canalisations des cabinets et éviers;

5. mesures à prendre contre l'humidité interne et externe;

6. locaux insuffisamment éclairés.

Ces caractéristiques visent, selon les enquêtes précitées, environ 170 maisons, comprenant environ 880 logements de 1, 2 et 3 pièces. Les appartements de 1 2 pièces, les plus demandés, prédominent; ils sont les plus utiles au centre de la ville et ce serait certainement une erreur d'en diminuer le nombre, qui, au contraire, devrait être augmenté.

Nous devons insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de qualifier d'insalubres ces 170 maisons ou ces 880 logements et qu'il serait non moins présomptueux de fixer le chiffre des appartements impossibles à améliorer, sans une étude approfondie faite sur place.

De l'avis de la Municipalité, l'organisation du travail d'amélioration devrait être la suivante:

Actuellement, la Municipalité ne peut contraindre un propriétaire à faire des frais d'études en vue d'améliorations à apporter à son immeuble que lorsqu'elle a prononcé le retrait partiel ou total du permis d'habiter.